



SECTION DE LA GUADELOUPE

DECLARATION LIMINAIRE DE FO DGFIP

AU CTPD DU 08/11/10

Monsieur le Président,

FO DGFIP a été interpellé à plusieurs reprises par les agents de la DRFIP sur des décisions inacceptables et choquantes, qui ont été prises par la Direction locale :

1/ Un agent de catégorie A de la filière Gestion publique, déjà affecté, a été installé sur un poste vacant pour cause de maladie sous la pression.

Par la suite, un autre cadre A de la même filière, déjà affecté également, a été convoqué manu militari pour un placement sur un poste déjà pourvu.

Est-ce un moyen, dans ce cas, de mettre au placard un chef de service considéré comme pas assez performant et difficile à déplacer ?

Est-ce un autre moyen de générer des inquiétudes et d'augmenter le stress des agents ? Et, dans ce cas, nous sommes dans le harcèlement moral !

2/ Les agents préparant le concours de contrôleur principal se sont vus accorder en autorisation d'absence la durée de l'épreuve du galop d'essai.

Par ailleurs, un des candidats a été autorisé à passer cette épreuve dans son service sous la surveillance du chef de poste.

Or, sur le territoire national, les agents bénéficient automatiquement :

- d'une autorisation d'absence d'une journée,
- de galops d'essai effectués dans les conditions similaires au concours.

Vous n'êtes pas sans ignorer, M. le Président, que tout cela a pour conséquence de diminuer les chances de ces agents de participer au stage de préparation se déroulant à Lyon ; et, en conséquence, d'affaiblir leur possibilité d'être lauréat du concours.

FO DGFIP rappelle que, en dépit de la distance, la Guadeloupe est un département français et que la réglementation s'y applique toute entière.

De ce fait, FO DGFIP exige :

.....

- un traitement égalitaire pour l'ensemble des agents ;
- que les procédures, fixées au niveau national, soient respectées dans notre Département.

Dans un souci d'apaisement, le dialogue social doit toujours être respecté. Ainsi, nous, FO DGFIP, en notre qualité de représentant du personnel, tenons à être systématiquement informé de tout changement relatif à la vie professionnelle des agents.

Nous, FO DGFIP, veillerons plus que jamais que le droit commun soit respecté pour que la Guadeloupe ne bascule pas dans l'arbitraire !

Secrétaire Départementale FO DGFIP

Maude DOLMEN
Titulaire en CTPD

Secrétaire Adjoint de FO DGFIP

Claude OTVAS
Titulaire en CTPD

Membre du Bureau de FO DGFIP

Jocelyne GUINOT
Suppléante en CTPD

Membre du Bureau de FO DGFIP

Charles-Henri NERINY
Suppléant en CTPD